AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. VII. MANITOBA. No. 16.

LE METIS

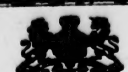
DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 13 SEPTEMBRE, 1877.

Examen des Instituteurs.

Il y aura, lundi le 20 courant au College de St. Boniface, à 3 heures P. M., un examen de ceux qui aspirent à l'enseignement dans les écoles élementaires catholiques de Manitoba.

ELIE TASSÉ,
Surintendant.



LE "METIS."

Jeudi, 13 Septembre, 1877.

M. THIERS.

Un télégramme annonce la mort de M. Thiers arrivée dimanche le 2 septembre courant. Le coup aurait été subit.

Le parti radical modéré en France perd en lui un chef redouté, et la nation française une de ses illustrations littéraires et politiques. M. Thiers a été enlevé au moment où son nom pouvait, en présence de l'attitude ferme et énergique du Président MacMahon, devant les odieuses menées radicales du révolutionnaire Gambetta, devenir un drapeau autour duquel le parti des communards, des républicains outrés et des mécontents pouvait à un jour donné se rallier et plonger la France dans une horrible guerre civile.

Il est à espérer que la célèbre défense du pouvoir temporel des Papes par M. Thiers lui aura mérité de faire ce qui vaut encore mieux que toutes les gloires terrestres possibles, une bonne mort.

Le Chancelier de l'Uuiversité de Manitoba, le Très-Révérend Machray, a convoqué la première réunion du Conseil Universitaire pour jeudi prochain, à trois heures et demie, au Palais de Justice de Winnipeg.

Le *Travailleur* rapporte que quatorze familles, comprenant plus de cinquante personnes, sont parties, lundi le 20 août de Methuen, Lawrence, North Adams, Manchester, etc., en route pour Manitoba. Chs. Lalime, Ecr., agent d'immigration, les accompagne jusqu'à Toronto.

Nouvelles du Canada.

M. Alexander Cross, C.R., qui vient d'être nommé juge de la Cour du Banc de la Reine, en remplacement du juge Sanborn, devra résider à Québec.

—

Le *Star* de Montréal dit qu'il a appris de source certaine que M. B. Devlin, M.P., allait être gazetté comme sénateur de la division Rigaud, pour remplacer feu le sénateur Wilson.

—

L'Hon. Juge Loranger vient d'accepter la charge de Président de la Commission de Codification des lois de Québec, et a obtenu un congé du ministre de la justice. Il est remplacé par M. W. Prévost nommé juge suppléant.

—

La retraite ecclésiastique du diocèse de Québec a été remise à cause des fièvres typhoïdes qui sévissent.

Les journaux de Québec disent que la rentrée des élèves dans les différentes maisons d'éducation de cette ville n'aura pas lieu avant le premier octobre, pour la même raison.

—

L'Hon. M. MacKenzie serait en correspondance avec les premiers ministres des différentes provinces dans le but de s'entendre avec l'autorité ecclésiastique et fixer un jour d'actions de grâce, qui sera observé dans tout le Canada pour remercier le ciel de l'abondance des moissons.

—

Un télégramme publié sur le *Free Press* de mardi annonce que le juge en chef Richards, Cour Suprême, le juge en chef Dorion, de Québec, et le juge en chef d'Ontario viennent d'être faits Chevaliers de l'Ordre de St. Michel et de St. George par Sa Majesté la Reine Victoria.

—

Un télégramme de Salt Lake City annonce la mort de Brigham Young, chef des Mormons, et ancien peintre et charpentier, qui a succombé à une attaque de choléra.

Cet homme disparu, le mormonisme n'a qu'à se bien tenir, et le suivra malgré tout, probablement dans la tombe.

—

Nous apprenons avec plaisir que l'Hon. M. Chauveau, ancien premier ministre de Québec, vient d'être nommé au poste de Shérif de Montréal comme successeur de feu M. C. A. Leblanc. Cette nomination fait honneur au cabinet provincial, en même temps qu'elle est une reconnaissance des services éminents rendus par un des hommes les plus distingués du monde politique et lettré du Bas-Canada.

—

Nous voyons par les journaux de Montréal que le clergé du diocèse de Montréal, après la retraite ecclésiastique annuelle, a envoyé un télégramme à Sa Grâce, Mgr. l'Archevêque Bourget, pour marquer à leur ancien et illustre évêque leurs sentiments d'affection et lui prouver qu'ils n'ont pas perdu le souvenir de ses bienfaits et de sa sollicitude paternelle.

—

L'*Irish Canadian* suggère aux Irlandais de s'enrégimenter dans les compagnies de milice à l'exemple de leurs concitoyens anglais.

Nous conseillons également aux canadiens-français de Montréal de s'adonner avec ardeur à la pratique de l'art militaire dans laquelle ils se sont autrefois distingués. C'est d'ailleurs, outre ses avantages pratiques, un art qui complète l'éducation chez tous les peuples.

—

Le parti libéral dans la Colombie, république de l'Amérique du Sud, avait décrété en 1861 la saisie de toutes les propriétés des églises et des communautés religieuses, tout en leur votant une certaine indemnité, et enfin le congrès vient de décider que rien ne sera alloué à l'avenir aux églises et communautés religieuses, pour les dédommager des biens qui leur ont été ravis par décret.

Dans l'Etat de Tolima, le parlement a voté une loi portant interdiction de toute manifestation extérieure du culte, et ordonnant de surveiller les prêtres dans leurs moindres actions. Un grand nombre d'entre eux ont été obligés de quitter le pays ; ils étaient poursuivis en justice comme coupables de vol, pour s'être refusés à livrer les vases sacrés, propriété des églises, aux fonctionnaires civils, qui voulaient s'en emparer.

NOUVELLES LOCALES.

— Le temps a continué d'être beau jusqu'à ce matin ; il pleut.

—Assemblée de la Société de Colonisation demain. (Voir annonce.)

—M. John Lowe, Secrétaire du Ministre de l'Agriculture est arrivé à Winnipeg, Mardi.

—Les marchands de Winnipeg commencent à recevoir leurs importations d'automne.

— On croit que le 22 Novembre sera fixé comme jours d'action de grâce dans toute la Puissance.

— Une charge de blé nouveau a été amené à la ville samedi par un Ménonite.

— Le Révd. M. Giroux, de Ste. Anne, était à St. Boniface au commencement de la semaine.

— M. Noël, de St. Boniface, a reçu ces jours derniers un moulin à battre mû par la vapeur.

— Un individu a été mis à l'amende pour avoir pris un cheval dans la prairie, et s'en être servi sans la permission du propriétaire.

— La pose des lisses sur l'ambranchement de Pembina entre St. Boniface et Selkirk avance rapidement.

— La foudre est tombée sur un arbre près de la maison de M. Stuart, sur la Rivière Assiniboine jeudi dernier, et l'a fendu en deux.

— Le juge en chef a commencé lundi, au Palais de Justice, une série de lectures pour les étudiants en droit. Sujet : les plaidoiries.

— Il parait que certains individus de Winnipeg s'amusent à empoisonner les chiens. On fait des recherches pour les découvrir.

— Un nommé McLellan, employé au moulin de McCauley & Jarvis, s'est fait coupé un doigt par une scie ronde.

— M. Désautels, boucher de St. Boniface, a acheté un troupeau considérable de magnifiques animaux de boucherie venant de Montana.

— Le terme d'office du Lieutenant-Gouverneur Morris expire le 2 Décembre prochain, et sa famille se prépare à partir d'ici avant la fin de la navigation.

— M. Symonds de Winnipeg a amené de l'Est une paire de très-petits poneys qu'il attèle sur sa voiture au grand amusement des petits garçons de la ville.

— M. Robert Morgan, de St. François-Xavier, est mort à sa demeure lundi dernier, des suites d'une chute de voiture il y a environ trois semaines.

— Le Dr. Gauthier, de St. Paul, Minn., qui a accompagné le R. P. Lacombe, et est arrivé ici dimanche, aurait, dit-on, l'intention de venir se fixer à Manitoba pour y pratiquer sa profession.

— Une rumeur a circulé ces jours derniers annonçant qu'un parti de trente hommes de la Police Montée avaient été massacré par les gens du Bœuf Assis, près de la montagne du Cyprès. Mais on croit la rumeur non fondée.

— On avait appris que le Révd. Père Lacombe, parti pour aller au Fort McLeod, et qui était tombé malade à St. Paul, s'était suffisamment rétabli pour se mettre en route. Mais la santé du dévoué missionnaire ne s'est guère amélioré et il a été forcé de s'en revenir. Il est arrivé à Winnipeg dimanche soir.

— Dans une assemblée des citoyens de Winnipeg qui a eu lieu à la salle de l'Hôtel de Ville, vendredi dernier, il a été décidé de contracter un nouvel emprunt de $25,000. par débentures, pour construire des égouts, faire des améliorations au marché, &c. Le réglement autorisant l'emprunt doit être soumis au vote des citoyens, vendredi, le 5 octobre prochain.

— Le *Colville* qui devait prendre le Gouverneur-Général au Fort Alexandre et faire le tour du Lac Winnipeg s'est échoué la semaine dernière entre le Fort de Pierre et Selkirk. *L'International* fut envoyé pour le déchouer sans pouvoir réussir. On a craint pendant quelque jours que le parti vice-royal serait forcé de renoncer à l'excursion autour du Lac Winnipeg, mais samedi, le *Colville* s'est remis à flot et est parti pour le Fort Alexandre.

— La Révérende Sœur Hamel, Supérieure des Sœurs de Charité à Manitoba, est parti lundi, accompagné de la Révde. Sœur Agnèts, de l'Isle à la Crosse, pour aller à Montréal, assister au chapitre général de de la communauté des Sœurs Grises. Comme ses cinq années de supériorat sont terminées, il devra être nommne une autre Sœur pour la remplacer, hormis qu'elle soit continuée dans ses fonctions pour cinq nouvelles années.

— Christopher Cook, (qui s'appellait Christophe Guilbaut de son vrai nom), employé depuis longtemps comme maître d'équipage sur l'*International*, est tombé du bateau pendant la nuit de jeudi dernier et ses noyé. Son corps a été retrouvé par les hommes du *Manitoba*, dimanche, à environ 35 milles d'ici. Ses funerailles ont eu lieu lundi à St. Boniface. Le défunt était bien connu ici et très estimé. Il laisse une femme et trois enfants qui demeurent à Henderson, Minnesota.

— Les Honorables MM. Pelletier et Mills et le Lt. Col. Provencher sont allés visiter, samedi, les sauvages de St. Peter et ont dû subir aux discours de plusieurs heures du chef Prince qui a formulé avec l'emphase qu'on lui connait toutes sortes de griefs plus ou moins imaginaires. Il s'est plaint entre autre choses, que les steamboats se chauffaient avec du bois pris sur leur terre, que les blancs coupaient du foin sur leurs réserves et leur enlevaient leur femmes, que sa maison était remplie d'insectes et que le gouvernement devrait lui en construire une autre. L'Hon. M. Mills lui répondit que le gouvernement verrait à ce que leurs droits fussent respectés et agirait avec bienveillance et libéralité à leur égard.

Titres de gloire de M. Gambetta.

Etant membre du gouvernement de la *Défense Nationale*, M. Gambetta, qui voulait être *dictateur*, faisait de l'opposition à ses collègues. Cette attitude lui attira de la part de M. Herold, radical émérite, l'apostrophe suivant : *Vous faites un acte malhonnête !*

M. Gambetta, trouvant que le terrain devenait un peu trop chaud sous ses pieds, demanda la permission de jouer une scène de la *Fille de l'air :* permission donnée, il partit en ballon.

Quand la délégation de Tours apprit le *débalonnement* de M. Gambetta et son arrivée prochaine dans cette ville, M. Glais.Bezoin, un des délégués, s'écria : *Fatal ballon !*

Pendant que M. Gambetta exerçait la dictature, M. Lanfrey, encore un *bon* celui-là, disait : *C'est la dictature de l'incapacité* !

Et George Sand, outrée des mensonges effrontés du personnage, écrivait : *Quand M. Gambetta a apposé beaucoup de points d'exclamation au bas de ses dépêches et circulaires, il croit avoir sauvé la patrie.*

Enfin M. Thiers a appelé la dictature de M. Gambetta : *Gouvernement des fous furieux.*

Pourtant voilà l'homme, aujourd'hui le chef reconnu du radicalisme, qui aspire à gouverner la France au cri de : *Le cléricalisme c'est l'ennemi !*...... lequel cri signifie pour la *frapouille* : Sus aux prêtres et aux catholiques !

Si d'une part la folie, si de l'autre la faiblesse dés électeurs laissaient revenir la détestable majorité de la défunte Chambre des députés, quel serait le devoir du maréchal de MacMahon, car la société ne peut pas périr ? Se rappeler et mettre en œuvre la parole de saint Paul : *Non enim sine causâ portat gladium.*

Nouvelles Canadiennes.

Il peut se faire qu'avant longtemps le Canada soit appelé à fournir un grand nombre de chevaux à l'Europe, et voici pourquoi : Les gouvernements d'Allemagne, de Russie, d'Autriche et de Suisse, viennent de prohiber la vente de chevaux à l'étranger. Les dangers d'une guerre en Europe ont forcé ces gouvernements à prendre ces mesures. L'Angleterre achète 2,500 chevaux par année à l'étranger, mais à présent les pays où elle remontait sa cavalerie non seulement lui sont fermés, mais voudrait acheter chez elle. La Russie a voulu acheter dernièrement en Europe 20,000 chevaux et n'a pas pu les trouver. Il est très probable que l'Europe va être obligé de s'adresser à l'Amérique pour obtenir des chevaux et dans ce cas, les éleveurs canadiens auraient une chance de réaliser de beaux profits. —*Minerve.*

—

Une dépêche de Londres résumant un article du *Times* sur la question des Indiens de la Colombie Anglaise, dit que le gouvernement local et la population blanche de la Colombie ne devraient pas mettre de nouveaux obstacles au réglement des difficultés actuelles. La politique du gouvernement canadien sur la question indienne, ajoute cet article, a été éminemment prudente, pacifique et humaine, comme l'ont prouvé les événements. Le Canada a jusqu'ici été fier de la paix qu'il a maintenue avec les tribus indigènes. C'est par la justice et la bonté qu'il a triomphé des embarras venant de ce côté. Qu'il règle maintenant, par les mêmes moyens, les difficultés de la Colombie Britannique, sinon la tranquillité et l'autorité de la Puissance seront mises en danger.

Rien n'est plus juste que ces observations du *Times*—*Idem.*

—

Nous apprenons avec plaisir que les vainqueurs des régates nationales des Etats-Unis sont quatre jeunes canadiens français, MM. Joseph et Moïse Nadeau, Henri Durelle et Etienne Dusseaux. Leur triomphe a été d'autant plus éclatant qu'ils avaient à lutter contre les champions les plus réputés d'Amérique. Aussi ne sommes-nous pas surpris qu'on leur ait fait une véritable ovation à leur arrivée à Monroe [Detroit]. Ils ont été reçus par le Maire et les plus notables citoyens de la ville, et les chaleureuses félicitations leur ont été addressées au nom du public. —*Courrier des Etats-Unis.*

—

M. Turgeon le candidat défait dans la dernière lutte électorale de Gloucester, N. B., s'est récemment adres

sé à Mgr. Rogers pour obtenir la permission de contester cette élection.

Il alléguait que l'Hon. M. Anglin doit son succès à l'influence indue exercée par une partie du clergé.

Mgr. Rogers, après avoir consulté Son Excellence le Délégué Apostolique, a répondu à M. Turgeon qu'il ne peut lui accorder l'autorisation demandée.—*Nouveau Monde.*

HEROISME.—Voici un trait d'héroïsme et de dévouement admirable qui nous a été raconté par plusieurs témoins occulaires, dignes de foi.

Samedi le 18 août dernier, a 2.10, comme le train de Champlain—No. 5—quittait la gare Bonaventure, à Montréal, James Labrèque, canadien français, chauffeur de la locomotive—No. 287, aperçut sur la voie ferrée un enfant qui chassait une chèvre hors du chemin. Le train était lancé à toute vapeur, il était impossible de l'arrêter à temps pour sauver le malheureux enfant. Alors Labrèque, qui a résolu de le sauver d'une mort horrible, a conçu le plan le plus hardi Dans moins de temps qu'il en faut pour le dire, il court sur la charrue en avant de la locomotive avec un sang froid étonnant et en arrivant près de l'enfant, il le pousse du pied hors de la voie avec une adresse qu'on ne possède que dans ces moments suprême!

Un semblable fait recevrait un prix en France.—*Franco Canadien.*

VIVE LA CANADIENNE!—Le *Bee* de Sacramento, Cal., rapporte ce qui suit:

"Le bateau traversier de Freeport venait de prendre un grand nombre de passagers, et la traverse était à moitié opérée au moyen d'amarres attachées sur chacun des deux rives. Tout-à-coup l'amarre sur laquelle on tirait se détache au rivage, et voilà le bâteau à la merci du courant, et il n'y a aucun instrument à bord pour le conduire.

"Tandis que chacun se lamente, une brave canadienne, aux robustes épaules, ôte tranquillement ses chaussures et ses bas, et se jette à la nage une amarre dans les dents. Elle gagne la rive et va attacher l'amarre à un arbre.

NOUVELLES D'EUROPE.

On lit dans le *Moniteur Universel*:

"Nous avons, à diverses reprises, parlé d'un factum radical portant pour titre: *Lettre d'un prêtre italien à un prêtre français*, et qui a été adressé par la poste à un grand nombre de maires, d'instituteurs, de cabaretiers et d'électeurs, dans plusieurs départements. Nous avons dit que des recherches étaient faites pour découvrir l'auteur, l'éditeur et l'expéditeur de ce libelle.

"Ces recherches ont eu enfin un entier succès.

"La lettre en question a été écrite par un ministre protestant, qui est actuellement poursuivi par le parquet de Versailles. Elle a été imprimée à Nice par l'entremise d'un autre ministre protestant, qui habite le département de la Savoie et qui est également sous le coup de poursuites.

"Les prévenus avaient encore, tout récemment, publié et expédié un autre libelle anonyme ayant pour titre: *Simple lettre d'un Bourguignon*, qui ne le cédait en rien au premier en violence et en assertions mensongères.

"Nous ne sommes pas étonné de voir la main des ministres protestants dans celle des radicaux. Les insultes au Pape, au Sacré Collège, à l'Eglise catholique tout entière, entrent précisément dans le cadre de la politique radicale et protestante. Les parquets saisis de l'affaire feront bien de s'enquérir de la provenance des fands qui ont fourni à la fabrication et à la propagande de la *Lettre d'un prêtre italien.*

VARIETES.

On parlait de la métempsycose. Un financier qui croit faire une excellente plaisanterie, se met à dire:

—Je me souviens d'avoir été le veau d'or.

—Vous n'en avez perdu que la dorure, lui répondit-on.

∴

On demandait, un jour, à Molière, pourquoi, dans certaines contrées, les rois montaient sur le trône à quatorze ans tandis qu'ils ne pouvaient se marier qu'à dix-huit.

—C'est répondit le célèbre écrivain, parce qu'il est beaucoup plus difficile de gouverner une femme qu'un empire.

∴

L'anecdote qui suit n'est sans doute pas absolument inédite. Sur mille lecteurs, cent peut-être la connaissent. C'est donc pour les neuf cents autres que nous l'imprimons.

On jouait aux charades dans un salon du meilleur monde, et Mme. X.....la maîtresse de la maison, avait proposé le mot "pantalon," adopté par tous les invités. Mais voilà qu'au moment de se livrer aux questions indispensables, Mme. X... est obligée de s'absenter. Elle sort sens qu'on s'en aperçoive. A ce moment, un jeune homme se lève et dit:

—Pourquoi n'adopterions-nous pas le mot culotte, qui a le même sens que pantalon?

—Soit! fait l'assistance.

Sur ces entrefaites, Mme. X...... rentre et on lui demande ce que fait son premier. Elle, qui ne sait rien de la substitution, répond fièrement:

—Mon premier pousse des cris affreux quand le temps va changer!

Mariage.

A St. Boniface, le 3 Sept. par le Révd. M. Dugast, M. Jules Tabouret à Demoiselle Elodie St. Jean.

DECES.

Nous avons eu la douleur de perdre lundi dernier un de nos braves citoyens de St Boniface, Mr. Joseph Martel Péloquin a succombé à la maladie qui le minait depuis deux ou trois ans—Nous perdons en lui un bon citoyen et un excellent chrétien. Il laisse une veuve et sept enfants presque tous en bas âge. Mr. Péloquin est arrivé ici au mois de mai dernier; il venait de Sorel, P Q. L'enterrement a eu lieu mardi au milieu d'un grand concours des citoyens de St. Boniface.

VENTE DE TERRE PAR LE SHÉRIF.

Andrew G. B. Bannatyne et autres,
Demandeurs,
vs.
Frederick Fulcher,
Défendeur.

Par et en vertu d'un **Writ de Fieri Facias** émané de la Cour du Banc de la Reine à la poursuite de Andrew G. B. Bannatyne, William J. Macauley et Edward W. Jarvis et la Banque des Marchands du Canada, et à moi addressé et livré j'ai saisi et pris en exécution, tous les droits, titres et intérêts du susdit Défendeur sur les lots suivants savoir :

Tout ce certain lot ou morçeau de terre et prémises sis et situés dans la paroisse de Andrew Sud dans le Comté de Lisgar connus et décrits comme suit :

Commençant sur la rive Ouest de la Rivière Rouge à la limite nord-est du lot possédé par William McKay et John Schultz de là à deux milles à l'ouest et de là à angle droit jusqu'au lot de Francis Gibon, de là quatre chaines à l'est le long de la limite du lot du dit Francis Gibon suivant le courant de la dite Rivière deux milles jusqu'au point de départ de la contenance de soixante-quatre (64) acres plus ou moins et enrégistré suivant l'arpentage de la Compagnie de la Baie d'Hudson comme le lot No. 119 et suivant l'arpentage du Gouvernement de la Puissance, le No. 19 deus la Paroisse de St. Andrew.

Ce lot est grevé d'un hypothèque de trois cents soixante piastres et intérêts--aussi tous ses droits, titres, et intérêts sur le lot No. 265 arpentage de la Puissance, sis et situé dans la Paroisse de St. Andrew, Comté de Lisgar, du coté Est de la Rivière Rouge ; borné à l'ouest par la dite Rivière Rouge, au sud par les terres appartenant ou en la possession d'un nommé Kippling à l'ouest par la limite des deux milles et au nord par les terres appartenant ou en la possession de Henry Erasmuson le dit lot ayant six chaines de front sur la dite Rivière Rouge et de la contenance de cent acres plus ou moins avec tous et chacun des droits y appartenant.

Tous ses droits, titres et intérêts sur le lot partie de No. 2 arpentage de la Puissance, dans la paroisse de St. Andrew, sis et situé dans St. Andrew sud, dans le Comté de Lisgar susdit, du côté est du Grand Chemin et plus particulièrement décrit comme suit : commençant à un point du côté est du grand chemin sur le lot No. 2 d'accord avec l'arpentage d'un nommé Vaughan à douze verges de distance de la limite entre les lots d'un nommé Whitway et d'un nommé Joseph Tait, de là à l'est 69 verges parallèllement à la dite limite et à une distance de douze verges de cette limite, de là au sud et à angle droit, (69) soixante et neuf verges jusqu'à la dite limite, de là à l'ouest et parallèllement à la dite limite (69) soixante et neuf verges jusqu'au grand chemin, au point de départ, de la contenance d'un acre anglais plus ou moins. Ce lot est sujet à un hypothèque de $2,500.

Les susdits lots seront exposés en vente à mon bureau dans la cité de Winnipeg, mercredi, le septième jour de novembre, A. D, 1877 à midi.

COLIN INKSTER,
Shérif.

Per C. CONSTANTINE,
Député Shérif.

D. M. Walker, Avocat des Demandeurs.

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 2 Août, 1877.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS,
Lieut. Gouverneur.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le quatrième jour du mois de Septembre et à chacun de vous.

SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le quatrième jour du mois de Septembre auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Ville de Winnipeg, Mardi le 6ième jour du mois Novembre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable ALEXANDER MORRIS, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le quatrième jour de Septembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix sept et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de A. F. Westfall,
Failli.

Je John Balsillie, de Winnipeg, a éte nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont pries de me faire parvenir leurs réclamations avant un mois.

JOHN BALSILLIE,
Syndic officiel.

Fort Garry, 17 Août, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

William J. Macaulay,
et
Edward W. Jarvis,
Demandeurs.
et
William Besant,
Défendeur.

Un bref de saisie a été émané dans cette cause.

JOHN BALSILLIE,
Syndic officiel.

Fort Garry, 1er Sept., 1877.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos bien-aimés sujets dans notre Province de Manitoba.

SALUT :

ATTENDU que par et en vertu d'un Acte de la Législature de la Province de Manitoba, passé dans la quarantième année de Notre Règne intitulé : "Acte pour établir une Université Provinciale," il est décrété par la quarantième section d'icelui, que les dispositions du dit Acte deviendront en force aussitôt que le Lieutenant-Gouverneur en fixera le temps par proclamation.

Maintenant nous proclamons par les présentes et faisons savoir par cette Proclamation la nôtre, donnée sous le sceau et sceau de notre dit Lieutenant-Gouverneur, que l'acte ci-dessus cité est et sera en force de ce jour, du contenu des présentes nos loyaux sujets de la Province de Manitoba et tous autres qu'il appartiendra sont requis de prendre connaissance et se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry, le cinquième jour d'Avril dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-sept, et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 2 Août, 1877.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur d'accepter la résignation de Richard Power, Ecuyer, comme Inspecteur des Licences pour la Province de Manitoba.

VENTE DE TERRE PAR LE SHERIF.

John Milnes McDonell,
Demandeur,
vs.
Roderick Campbell,
Défendeur.

Par et en vertu d'un **Writ** de *Fieri Facias* émané de la Cour du Banc de la Reine à la poursuite de John Milnes MacDonnell et à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution tous les droits, titres et intérêts du susdit défendeur sur ce certain lot ou morçeau de terre et prémises sis et situés dans la Paroisse de St Andrew Nord, dans le Comté de Lisgar et Province de Manitoba, et comprenant le lot No. 130 dans la dite Paroisse, selon l'arpentage du Gouvernement de la Puissance.

Le tout sera exposé en vente à mon bureau dans la Cité de Winnipeg, Lundi, le 20ième jour d'Août, A.D. 1877, a 2 heures P.M.

COLIN INKSTER,
Shérif.

Par C. CONSTANTINE,
Deputé Sherif.

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 16 Mai, 1877.